



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

**Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré**  
<http://www.sies.fr>

## PROMOTION DE GRADE : PASSAGE À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS RECLASSEMENT

HORS CLASSE (échelon et ancienneté avant promotion)		CLASSE EXCEPTIONNELLE (après promotion)	
Echelon 4 HeA3 ( $\geq 1$ an)	967 (4531,38 € brut / mois)	HeB2 (ancienneté non conservée)	1008 (4723,51 € brut / mois)
Echelon 4 HeA3 (< 1 an)	967 (4531,38 € brut / mois)	HeA3 (ancienneté conservée)	967 (4531,38 € brut / mois)
Echelon 4 HeA2	920 (4311,14 € brut / mois)	HeA2 (ancienneté conservée)	920 (4311,14 € brut / mois)
Echelon 4 HeA1	885 (4147,13 € brut / mois)	HeA1 (ancienneté conservée)	885 (4147,13 € brut / mois)
Echelon 3 ( $\geq 2$ ans 6 mois)	825 (3865,97 € brut / mois)	HeA1 (ancienneté non conservée)	885 (4147,13 € brut / mois)
Echelon 3 (< 2 ans 6 mois)	825 (3865,97 € brut / mois)	Echelon 1 (ancienneté conservée)	825 (3865,97 € brut / mois)

Indice majoré et traitement brut (sans indemnités, SFT et HS)

Il faut effectuer 6 mois dans son nouvel échelon (nouvel indice) pour qu'il soit pris en compte pour le calcul de la retraite.

*Les Commissaires Paritaires Académiques du SIAES - SIES sont à votre disposition.  
N'hésitez pas à contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier :*

**Commissaires Paritaires Académiques Agrégés** : Denis ROYNARD - Jean Pierre BAZZICONI  
Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID

**Coresponsable Agrégés** : Marie Françoise LABIT

**Commissaires Paritaires Académiques EPS** : Jean Luc BARRAL - Marie Christine GUERRIER

**Secrétaire Général, délégué au Rectorat tous corps** : Jean-Baptiste VERNEUIL

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr